Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_01-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 avril 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 31

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 2

Ghislaine HUON à Danièle BROCHU
Stéphanie MINGANT à Christophe COUIC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe COUIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_01-DE

1. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé :

L'article L 2121-22 du CGCT dispose que « *le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres... La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »
Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles sont présidées par le maire.
« Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »

Proposition :

Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

1/ de créer les commissions suivantes :

- Petite enfance, éducation et jeunesse
- Associations, participation des habitant.es et vie des quartiers, égalité femmes-hommes, solidarité internationale et coopération européenne
- Solidarités et personnes âgées
- Transition écologique et énergétique, risques naturels, mobilités, voirie, salubrité publique, réseaux, bâtiments
- Arts, culture, langue et culture bretonnes, patrimoines vivant, bâti et naturel, cadre de vie
- Politique de la ville, urbanisme et habitat
- Sports
- Ressources humaines
- Finances, évaluation des politiques publiques, tranquillité publique
- Commerce de proximité, tourisme et attractivité

2/ de décider que toutes ces commissions seront composées de 7 conseillers municipaux, dont 5 représentant le groupe majoritaire et 2 représentant le groupe d'opposition ;

3/ d'approuver la composition suivante des commissions municipales :

- **Petite enfance, éducation et jeunesse**
  Rapporteures de la commission : Danièle KHA, Linda LE METAYER
  Membres : Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Antoine TISSERAND, Catherine LE MERY, Elisabeth ESVAN

- **Associations, participation des habitant.es et vie des quartiers, égalité femmes-hommes, solidarité internationale et coopération européenne**
  Rapporteurs de la commission : Maxime PADELLEC, Karine LE GAD
  Membres : Stéphanie MINGANT, Frédérique DIETER, Julien TERME, Catherine LE MERY, Elisabeth ESVAN

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_01-DE

- **Solidarités et personnes âgées**
  Rapporteure : Marie-Madeleine BERGOT
  Membres : Isabelle LE DOUARON, Christophe COUIC, Antoine TISSERAND, Ronan GOUEREC, Catherine LE MERY, Laëtitia TRINCKVEL

- **Transition écologique et énergétique, risques naturels, mobilités, voirie, salubrité publique, réseaux, bâtiments**
  Rapporteur : Yves SCHRYVE
  Membres : Maxime PADELLEC, Danièle KHA, Antoine TISSERAND, Didier LE ROUX, Arnaud LE DANTEC, Samuel TANGUY

- **Arts, culture, langue et culture bretonnes, patrimoines vivant, bâti et naturel, cadre de vie**
  Rapporteures : Danièle BROCHU, Ghislaine HUON
  Membres : Julien TERME, Arnaud LE PENNEC, Pascal PILLAULT, Jeff DUFRAICHE, Samuel TANGUY

- **Politique de la ville, urbanisme et habitat**
  Rapporteur : Pierre FRANQUEVILLE
  Membres : Christine COURANT, Noëlle BRUNERIE, Linda LE METAYER, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE DANTEC, Catherine LE MERY

- **Sports**
  Rapporteur : Vincent THAERON
  Membres : Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Christophe COUIC, Jeff DUFRAICHE, Elisabeth ESVAN

- **Ressources humaines**
  Rapporteur : Michaël QUERNEZ
  Membres : Marie-Madeleine BERGOT, Danièle KHA, Karine LE GAD, Emilie CERISAY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE

- **Finances, évaluation des politiques publiques, tranquillité publique**
  Rapporteur : Eric ALAGON
  Membres : Yvette METZGER, Emilie CERISAY, Arnaud PENNEC, Pierre GUILLON, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL

- **Commerce de proximité, tourisme et attractivité**
  Rapporteur : Pascal PILLAULT
  Membres : Noëlle BRUNERIE, Christine COURANT, Pierre GUILLON, Arnaud LE PENNEC, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_01-DE